

JUSTICE SOCIALE CLIMATIQUE

LES 20 ET 21 SEPTEMBRE

GRÈVE POUR LE CLIMAT

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires



La lutte contre le dérèglement climatique ne peut plus attendre ! La communauté scientifique s'accorde pour dire qu'en 2030, le réchauffement climatique ne doit pas dépasser 1,5 degré, sans quoi le dérèglement climatique sera irréversible et accentuera encore la crise écologique.

En cette rentrée de septembre 2019, avec notamment sa conférence de presse tenue dans les jardins du ministère, le ministre cherche à verdir son image en essayant d'instrumentaliser les mobilisations lycéennes pour la justice climatique. Jean-Michel Blanquer se livre à un exercice ridicule et inacceptable de "greenwashing".

En tant que syndicat de transformation sociale et écologique, SUD éducation revendique une transition écologique fondée sur un juste partage des richesses et des ressources afin de garantir une vie digne pour tou-te-s. SUD éducation défend également des revendications pour l'Éducation nationale.

À ce titre, SUD éducation a déposé un préavis de grève couvrant tous les personnels de la maternelle à l'université, et sera présente dans la rue aux côtés des élèves, des lycéen-ne-s et des étudiant-e-s, avec les personnels mobilisés. La mobilisation des lycéen-ne-s dans le courant de l'année dernière a été exemplaire, il faut la poursuivre avec l'implication de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale !

DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION, SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :

- ⇒ Réalisations de bilan énergétique et plan d'isolation des bâtiments.
- ⇒ Réduction des consommations énergétiques et en eau.
- ⇒ Des outils pour mettre en place la diminution des déchets, et leur recyclage s'ils ne sont pas évitables.
- ⇒ Renforcement des filières locales et bio dans la restauration scolaire ; réduction de la consommation des produits animaux (les élevages ont plus d'impact que les cultures).
- ⇒ Des recrutements massifs de titulaires remplaçant-e-s dans les premier et second degrés afin de limiter leurs déplacements.
- ⇒ La prise en compte des risques environnementaux par les CHS et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021,
- ⇒ La mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs-se-s notamment celles et ceux exposé-e-s au radon (visite médicale, information des personnels, mesures techniques telles que système de ventilation, ouverture des fenêtres...).
- ⇒ Un vrai plan de formation professionnelle orienté vers les nouveaux métiers : inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé, dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables etc.

